

Informations importantes pour votre demande de remboursement!

Pour que l'Office fédéral du transport de marchandises (BAG) puisse traiter votre demande de remboursement il est absolument indispensable d'utiliser uniquement le formulaire

« **Antrag auf Erstattung streckenbezogener Maut nach dem Autobahnmautgesetz** »
(Demande de remboursement du péage kilométrique d'après la loi sur le péage autoroutier)

ci-joint.

- La demande de remboursement du péage kilométrique doit être soumise **en langue allemande**.
- Les demandes sur papier libre **ne** peuvent **pas** être traitées et sont par conséquent renvoyées à l'expéditeur.
- Vous trouvez le formulaire exigé également sur notre site internet www.bag.bund.de à la rubrique « Bestellungen & Downloads\Downloads\Anträge & Formulare » où vous pouvez le télécharger en tout confort et le remplir par ordinateur. L'original du formulaire imprimé doit nous être envoyé par voie postale. Une transmission par e-mail n'est malheureusement pas admissible.
- Les formulaires que vous aurez remplis par ordinateur avant de les imprimer pourront être traités plus rapidement. Nous vous recommandons de procéder ainsi!
- Chaque demande doit être accompagnée de l'original du ticket d'enregistrement (une impression de la confirmation de votre enregistrement pour les inscriptions par Internet). Sans ces reçus votre demande ne pourra pas être traitée.
- Pour les cas d'enregistrements multiples nous avons besoin des relevés des deux trajets.
- Vous devez remplir un formulaire de demande de remboursement pour chaque enregistrement que vous voulez vous faire rembourser.

Remarque :

Pour chaque ticket soumis et qui donne lieu à un remboursement nous déduisons une taxe administrative de 18 €. Nous vous prions d'en tenir compte lorsque vous soumettez votre demande.

Exceptions : les enregistrements pour des véhicules qui en fait sont exonérés du péage et les enregistrements multiples avec des numéros d'immatriculation, des itinéraires et des périodes de validité identiques.

Veuillez également prendre bonne note des informations supplémentaires sur le formulaire « Antrag auf Erstattung... » ainsi que de la fiche d'information qui est mise à votre disposition sur Internet à l'adresse suivante : www.bag.bund.de (à la rubrique « Bestellungen & Downloads\Downloads\ Anträge & Formulare »).

L'Office fédérale du transport de marchandises